

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 30 septembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOSES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely

Date de convocation : 19 septembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Pacte « Construisons bois Occitanie »

Le Lundi 30 septembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Région a rédigé un pacte « construisons bois Occitanie » afin d'accompagner les collectivités qui voudraient construire en bois local (conseil technique pour les marchés, pour les DCE, ...). Cf annexe. Cette démarche pourrait d'autre part nous rendre plus facilement éligible à certaines subventions. D'autre part encore, le fait que la Communauté y adhère permettra de communiquer sur la scierie.

Le Président propose donc de signer ce pacte qui engage à l'utilisation du bois local, engagements que nous réalisons déjà vu le projet politique sur la filière bois local.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER CE PACTE CONSTRUISONS BOIS OCCITANIE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 septembre 2019

Jean Louis DEMELIN
Président



Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 02-10-2019
NOTIFICATION FAST